



SUIVI DES INDICATEURS 2025

EGALITE PROFESSIONNELLE **FEMMES ET HOMMES**

1. Indicateur d'écart de rémunérations 2025

Catégories de postes équivalents :

9 CSP

Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP)

Seuil de pertinence associé :

2

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2%. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

CSP	Tranche d'âge	Rémunération annuelle brute moyenne par ETP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Nombre de salariés		Validité du Groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupe pec)	Ecart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
Aide- Soignant	moins de 30 ans	2775	0			11	0	1	11	
	30 à 39 ans	2784	2910	4,31%		8	1	1	9	0,28%
	40 à 49 ans	3245	0			10	0	1	10	
	50 ans et plus	3154	0			11	0	1	11	
AMP/AES	moins de 30 ans	2665	2594	-2,75%		2	1	1	3	-0,06%
	30 à 39 ans	2495	2596	3,91%		1	1	1	2	0,06%
	40 à 49 ans	3215	0			3	0	1	3	
	50 ans et plus	2950	0			4	0	1	4	
Psychologue	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	3176	0			1	0	1	1	
	40 à 49 ans	3542	0			1	0	1	1	
	50 ans et plus	0	0			0	0	0	0	
Infirmier	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	3148	3049	-3,24%		6	0	1	6	-0,14%
	40 à 49 ans	0	0					0	0	
	50 ans et plus	3492	0			2	0	1	2	0,00%
Médecin Coordonateur	moins de 30 ans							0	0	
	30 à 39 ans							0	0	
	40 à 49 ans							0	0	
	50 ans et plus	0	6277	100,00%		0	1	1	1	0,73%
Services Généraux	moins de 30 ans	0	0					0	0	
	30 à 39 ans	2579	2367	-8,96%		1	1	1	2	-0,13%
	40 à 49 ans	2771	2561	-8,20%		2	3	1	5	-0,30%
	50 ans et plus	2521	3257	22,59%		3	1	1	4	0,66%
Animation	moins de 30 ans							0	0	
	30 à 39 ans	2438	0			1	0	1	1	
	40 à 49 ans	2690				1	0	1	1	
	50 ans et plus	2653				2	0	1	2	
Agent Hôtelier	moins de 30 ans	2681	0			4	0	1	4	
	30 à 39 ans	2695	0			9	0	1	9	
	40 à 49 ans	2604	2641	1,40%		9	1	1	10	0,10%
	50 ans et plus	2881	0			24	0	1	24	
Direction et Administration	moins de 30 ans	0	0			0	0	0	0	
	30 à 39 ans	3633	0			3	0	1	3	
	40 à 49 ans	3766	0			2	0	1	2	
	50 ans et plus	4138	0			6	0	1	6	
Ensemble des salariés		2982	3032			127	10		137	1,2%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1 Les effectifs valides représentent plus de 40% des effectifs totaux

Indicateur d'écart de rémunération (%)

1,20

Note obtenue sur 40 :

38,0

2. Indicateur d'écart des taux d'augmentation individuelle

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation	Ecart absolu de taux d'augmentation	Ecart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
Ensemble des salariés	102	8	127	10	80,31%	80,00%	-0,31%	0,31%	0,00

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

Ecart absolu de taux d'augmentation (point de %) :

Ecart en nombre équivalent de salarié :

1 Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes,

0 Un écart de taux d'augmentation est constaté en faveur des femmes.

0

note correspond à l'écart absolu de taux d'augmentation :

note correspond à l'écart en nombre équivalent de salariés :

note obtenue sur 35 :

35

3. Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de maternité

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentés**	
ensemble des salariés	5	5	100,0%

* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 1 Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
indicateur de pourcentage de salariés 100,0
note obtenue sur 15 : 15 Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	10	0	10	0

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus 0
note obtenue sur 10 : 0